

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ**

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 30/11/2021      Date d'affichage :

**Nombre de**

**Conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Le sept décembre de l'an deux mil vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Maire.

**Étaient présents :** BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, GAT Nicolas, VERNET Sébastien, KHOUNI Jamila, VIDAL Carine, MOUTON Josiane, CLAUZIER Manon, AMBLARD Gilles.  
**Étaient excusés :** BASSET Anselme, SABOT Nicolas.

**Secrétaire de Séance :** GAT Nicolas

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 – budget communal**

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que la commune est en délégation de service avec le SDE07 pour les travaux d'éclairage public.

Pour les travaux de déplacement de l'éclairage public et l'horloge aux Perriers, le SDE appelle un premier acompte de 4674.53€ à la signature du marché.

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé par délibération du 09/11/2021 de racheter la dernière licence 4 de la commune.

Cette dépense, d'un montant de 7500€ doit être inscrite au compte 2051.

Ces dépenses n'ayant pas été prévues au budget, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses	
Article/chap	Montant
2041582 (204) : Bâtiments et installations	10000€
2051 (20) : Concessions et droits similaires	10000€
21318 (21) : Autres bâtiments publics	-20000€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**ACCÉPTE** la décision modificative ci-dessus présentée

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Sébastien VERNET

